

Taglioni, F., 2005

**La coopération régionale insulaire en
question : une approche des mots
et des choses**

in Bernardie, N. ; Taglioni, F. (dir.), *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires. De l'île-relais aux réseaux insulaires*. Éditions Karthala, Paris

p. 407-429

François TAGLIONI

Université de la Réunion

Résumé

Le monde est dans une phase intense de mondialisation et régionalisation. Les gouvernements des petits espaces insulaires, comme des États continentaux, sont dans l'obligation croissante de mettre en commun leurs ressources humaines et financières pour œuvrer au développement et au futur de leur population. Les sociétés insulaires ont depuis longtemps la mesure des avantages de la coopération. Néanmoins, elles oscillent constamment entre repli et ouverture, entre intégration et marginalisation.

Mais de quoi parle t-on ? On le sait, la région est une des notions les plus polysémiques de la géographie. La coopération régionale est pour sa part protéiforme. Nous allons donc nous efforcer de contribuer à mieux cerner les mots et les choses de la coopération régionale. Le constat de la diversité et de l'hétérogénéité des modalités de la coopération régionale, ainsi que la pluralité des objectifs poursuivis par les organisations, nous conduit à proposer un modèle systémique. Il s'agit de celui des sphères du système de coopération régionale. Il permet de mettre en perspective les trois principales catégories d'organisations ou de partenaires qui interagissent à l'échelle régionale lors des processus de coopération.

Mots-clés : région ; régionalisation ; insularité ; territorialité ; système de coopération régionale

Regional Island Cooperation in question : approaching words and things

Abstract

The world is at present undergoing an intense stage of globalisation and regionalisation. Governments of small island areas, like continental states, are under increasing pressure to pool their human and financial resources and direct their energies towards the development and the welfare of their inhabitants. Island societies have for a long time reaped the benefits of cooperation, nevertheless shuttling between self-exposure and withdrawal, integration and marginalisation.

But what is the main issue being debated here ? The polysemic nature of region as a geographical concept is known to one and all. Regional cooperation is no less multifarious. In the light of these multiple subtleties, there is a clear need to fine tune and reach a better understanding of words and things pertaining to regional cooperation. The diversity and heterogeneity of the modalities of what is termed as regional cooperation and the multiplicity of goals pursued by

the organisations concerned lead us to propose a systemic model, namely the one related to the spheres of the regional cooperation system. This would enable the defining of the three main categories of organisations or partners who interact at a regional level during the cooperating process.

Key words : region, regionalisation, insularity, territoriality, the regional cooperation system

Quels que soient les termes et les fonctions employés pour appréhender les petits espaces insulaires, îles-relais ou îles-escales par exemple, il pèse aujourd'hui sur leur développement des contraintes et des défis majeurs. Les enjeux économiques contemporains sont souvent proportionnels aux limites et/ou aux possibilités qu'ils ont à s'intégrer dans les processus de régionalisation et de mondialisation. Les difficultés de l'intégration régionale, ainsi que les risques de marginalisation qui en découlent, sont les axes de cette étude. Elle s'articule autour de trois points principaux. Le premier apporte une contribution sur les mots et les choses du processus mondial de régionalisation en partant du postulat, que la région est une des notions les plus polysémiques de la géographie. Le second parcourt les liens entre l'insularité et la régionalisation en insistant sur le fait que la coopération régionale est protéiforme. Un troisième enfin, découle du précédent et se propose d'établir un modèle théorique sur le fonctionnement des acteurs, leurs articulations et leurs modalités d'action dans les mécanismes de la coopération régionale.

Régionalisation : une approche des mots et des choses

Ce premier paragraphe est une réflexion assez générale sur les mots de la régionalisation. Il s'agit de définir et d'approfondir le vocabulaire ainsi que de faire un point méthodologique sur le processus et les notions. Nous ferons appel aux écrits des géographes, mais aussi des politistes qui travaillent en profondeur pour conceptualiser les relations régionales dans le champ plus vaste des relations internationales.

La région : une notion polysémique

Pour bien s'entendre sur ce que régionalisation veut dire, il faut au préalable définir l'espace sur lequel elle se met en œuvre, c'est-à-dire la

région. "L'un des mots les plus répandus, les plus vagues et les plus polysémiques de la géographie" (Brunet 1993, p. 421). De fait, pour le seul dictionnaire critique (Brunet 1993, p. 421-422), on dénombre 10 acceptions possibles du mot sans qu'aucune ne soit vraiment satisfaisante. Voici ce qu'en pensent deux politistes : "La région permet d'envisager des formes d'interactions qui échappent aux frontières politiques territoriales tout en conservant la représentation d'un espace territorialement situé, avec ses marqueurs et ses bornages. La notion est rassurante : elle sacrifie au post-modernisme tout en réintroduisant du territoire et par conséquent de la géopolitique. Malheureusement elle est rebelle à toute définition, ce qui limite singulièrement sa valeur descriptive. La région est un espace auto-proclamé, subjectif. Elle englobe sous un même terme des espaces territoriaux très disparates : tantôt plusieurs États différents, parfois contigus, parfois éloignés. Cette notion, si mouvante qu'elle a été traitée de "catégorie résiduelle", est en requalification permanente" (Badie ; Smouts, 1996, p. 17). Voici ce qu'en dit Jean Coussy "Le mot de région est parfois pris dans le sens géographique, parfois dans le sens d'appartenance à un continent, parfois dans le sens d'appartenance à un ensemble culturel, réel ou imaginaire, parfois dans le sens d'appartenance à un ensemble politique etc. La lecture des textes sur la régionalisation montre que des glissements de sens sont fréquents, ne serait-ce que parce que cette littérature reflète les glissements historiques actuels des formes de régionalisation" (Coussy *in* Badie ; Smouts, 1996).

C'est effectivement un problème crucial pour rendre les concepts opératoires que de les définir. La région, comme les îles du reste, semble rebelle à une définition unitaire. Et bien soit, s'il n'est pas possible de trouver de l'absolu, on peut néanmoins espérer du relatif, quitte à prendre le problème à l'envers et à poser le regard sur la conséquence sans en connaître la cause. La région serait ainsi celle qui donne aux processus de coopération et d'intégration régionale de l'existence et de la consistance. La régionalisation, qui est la délimitation des régions en vue de la gestion du territoire (Brunet 1993, p. 423), se fonderait ainsi sur un critère fondamental qui est celui de "l'espace pertinent pour l'action" (Smouts *in* Le Galès, P. ; Lequesne, C. (dir.) 1997).

Néanmoins, on ne peut pas sous-estimer les opportunités d'une coopération régionale qui se fonde sur des critères structurels comme une langue, une identité, une culture, des traditions historiques, politiques ou économiques. Ce sont autant de valeurs ajoutées qui peuvent accélérer et approfondir les relations régionales, mais sans pour cela être des

préalables absolus. Autrement dit, la construction d'une conscience régionale forte n'est pas un passage obligé à l'intégration économique ou à la coopération institutionnelle. Cette vision n'est pas celle des constructivistes (Hurrell 1995 par exemple) qui envisagent la régionalisation comme un processus devant aboutir à l'intégration accrue des sociétés. Selon eux, la cohésion identitaire régionale est la base de la régionalisation. Mais, ici encore, tout dépend de l'objectif à atteindre. Dans le cas de l'Union européenne, qui se présente comme une union économique dont le futur est peut-être l'intégration politique, la cohésion identitaire semble souhaitable. On prendra pour exemple les difficultés que rencontre la Turquie pour entrer dans l'UE au nom de "différences culturelles" avec le reste de la communauté. En revanche, dans le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain, les valeurs identitaires sont reléguées au second plan et n'interfèrent en rien dans les objectifs d'efficacité économique de l'association des trois pays. Ceci ne préjuge nullement d'une intégration culturelle transfrontalière possible, et déjà en cours, du Mexique par les États-Unis ou encore d'une "mexicanisation", elle aussi observée, des États-Unis. Ce multiculturalisme naissant dans la sphère nord-américaine aurait-il lieu sans une intégration économique des deux blocs anglo-saxon et hispanique ? C'est difficile à dire et l'on pourrait risquer de faire une confusion entre cause et conséquence à affirmer que l'identité régionale précède la régionalisation.

On retiendra par ailleurs, en s'inspirant des travaux de James Mittelman (Mittelman 1996 cité par Postel-Vinay 1998), trois niveaux possibles de régions et de régionalisations qui leur sont afférents :

- La macrorégionalisation, comprenant les grandes formations comme l'Union Européenne ou l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). C'est la petite échelle des régions.
- La subrégionalisation, désignant à la fois des organisations moins grandes, comme l'Association des États de la Caraïbe (AEC), et des espaces d'échanges translocaux. C'est l'échelle moyenne des régions.
- La microrégionalisation, qui concerne les régions définies nationalement, mais qui possède une activité internationale. C'est typiquement les régions transfrontalières qui définissent la grande échelle.

La régionalisation : un processus mondial

À l'échelle planétaire, il émerge, depuis les années 90, des régions que l'on identifie comme celles des lieux d'une coopération et d'une intégration régionales possibles et souhaitables. On peut ainsi parcourir le globe et, continent par continent, repérer les grands blocs régionaux qui cherchent des ententes le plus souvent à visée libre-échangiste. Les trois grandes régions planétaires, ou macrorégionales, sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie orientale centrée autour du Japon. La première fonde l'approfondissement de son intégration sur un idéal de paix, de démocratie et de prospérité. Cette construction, qui est la plus aboutie à ce jour dans le monde, fait donc appel à l'histoire et à la géographie pour avancer sur le chemin tortueux de l'intégration économique. Pour l'Amérique du Nord, c'est bien davantage des considérations économiques et sécuritaires qui sont le moteur d'une coopération économique qui se fonde sur les inégalités de développement et de ressources entre les États membres. C'est le fameux découpage économique de l'espace nord-américain au profit des États-Unis qui apportent le capital, pendant que le Mexique fournit la main-d'œuvre et le Canada les matières premières. Pour l'Asie orientale, la coopération est plus récente et aussi plus indicible dans la mesure où ce sont les réseaux d'entreprises et le marché qui dictent les règles ; les États sont davantage en retrait.

Il vient ensuite des formations macrorégionales de second ordre. On y trouve pêle-mêle le Mercosur (Marché commun de l'Amérique du Sud), la CEI (Communauté des États indépendants), l'Ansea (Association des nations du Sud-Est asiatique), la SARRC (Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale). L'Afrique se divise "naturellement" en quatre régions qui correspondent à un découpage géographique suivant des points cardinaux. Au nord, le fantôme de l'UMA (Union du Maghreb arabe), à l'ouest la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest), au sud la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), au centre enfin l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale). Il existe bien d'autres rassemblements régionaux et la tendance est maintenant à la création de regroupements interrégionaux du type APEC (Coopération économique de l'Asie et du Pacifique), accord-cadre de coopération entre l'Union européenne/Mercosur et encore la future ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques). Signalons d'ores et déjà, avant d'y revenir, que toutes ces organisations régionales ne sont pas comparables et ne visent pas les mêmes objectifs.

Une précision importante de vocabulaire pour dire que dans la langue anglaise le mot "*regionalism*" ne signifie pas du tout la même chose que "régionalisme" en français. Le mot "*regionalism*" est employé pour désigner et couvrir le processus de création d'accords de coopération ou d'intégration régionale (*regional integration or cooperation agreements*). "*Regionalism*" correspond donc en fait en français au processus de coopération ou d'intégration régionale. En français, pour les géographes, le régionalisme est la "survalorisation de la dimension régionale des problèmes généraux, ou d'une région en particulier" (Brunet 1993). On rencontre cependant souvent dans la littérature francophone l'emploi de "régionalisme" pour désigner, soit la coopération soit l'intégration régionale", c'est-à-dire le "*regionalism*" des anglophones. Ces glissements sémantiques posent grandement problème car ils contribuent à maintenir une confusion dans les études de la régionalisation. Il convient aussi de différencier la coopération régionale de l'intégration régionale. La coopération régionale est un terme très général qui désigne une mise en commun, par le biais d'organisations régionales à différentes échelles, de ressources humaines et/ou financières pour résoudre des problèmes similaires dans une région issue du processus de la régionalisation. L'intégration régionale est une étape avancée, mais non obligatoire, de la coopération régionale. Elle peut déboucher sur une intégration économique qui correspond à un marché commun avec unification des politiques économiques (sans doute l'étape prochaine de l'Union européenne) ou sur l'intégration politique qui suppose que les États-nations renoncent à leur souveraineté pour se fondre dans un nouvel État de type fédéral.

Cette tendance générale aux regroupements régionaux s'accompagne dans le même temps d'actions séparatistes plus ou moins abouties. Il y a eu par exemple le démantèlement de l'URSS, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie. La tentation du régionalisme est grande et notamment dans les États les plus engagés sur la route de l'intégration régionale et de la mondialisation. Les provinces et territoires français (Corse, Catalogne, Pays-Basque), italiens (le nord), espagnols (Catalogne, Pays-Basque), belges (Flamands, Wallons) et canadiens (province de Québec) en fournissent quelques exemples. On retrouve ces mouvements centripètes à la bonne tenue de l'État dans les pays en développement. Marcel Merle explique fort bien que "la menace la plus forte qui pèse sur le territoire résulte du divorce entre l'État et la nation. La seconde se retranche derrière sa légitimité pour contester la légalité de l'autre. Le seul moyen

de rétablir la concordance entre légalité et légitimité consiste, soit à briser en deux ou plusieurs morceaux l'unité territoriale, soit à fusionner en un seul, plusieurs territoires antérieurement séparés. Le territoire peut donc changer de mains en fonction de l'issue de l'affrontement" (Merle *in* Badie ; Smouts, 1996).

Il y a donc là deux phénomènes, intégration régionale et désintégration régionale, qui ne mettent pas en action les mêmes acteurs. Nous observons, d'une part, des gouvernements d'États-nations prêts à s'engager sans compter dans la mondialisation et la macrorégionalisation et, d'autre part, des groupes humains qui tendent, par divers moyens, à la rupture des liens forts avec l'État et réclament davantage de pouvoirs politiques et une reconnaissance de leurs spécificités régionales supposées ou avérées. Cette dualité a une même finalité, le contrôle du territoire. Pour y parvenir, les États voient dans la macrorégionalisation une possibilité d'étendre ou de déplacer l'influence qu'ils sont en train de perdre au niveau national par le jeu des recompositions territoriales au profit des régions élémentaires qui composent le territoire. Le risque de "déterritorialisation" du politique, craint par les États, provient largement d'un décalage entre les deux composantes de l'État-nation.

Car, il est entendu que la nation donne toute sa légitimité à l'État mais, qu'en est-il de la légitimité de la nation ? La nation n'est-elle pas une invention ? Anne-Marie Thiesse (Thiesse 1999) le suggère en développant l'hypothèse que ce sont les nations européennes qui ont élaboré leurs identités dans le cadre de l'État sans le précéder. Autrement dit, la nation est bien souvent une construction politique pour justifier de l'avènement des États-nations. Néanmoins, aujourd'hui les États-nations existent partout dans le monde et les lieux d'exercice du pouvoir de l'état, c'est le territoire national. Il semble maintenant que le nouvel ordre mondial se revendique avant tout des vertus du libéralisme économique, au détriment de ce qui fut pendant longtemps une conception politique des relations internationales et citoyennes de la nation. Le territoire national et son bornage strict, fruits des heurts, malheurs et hasards de l'histoire, perdent peu à peu de leurs significations pour les citoyens qui se laissent davantage porter par des considérations d'ordres matérielles et identitaires. À ce propos, les réseaux sont de puissants vecteurs de diffusion et d'invention de nouvelles formes de sociabilité qui transcendent aisément et à plaisir les frontières politiques. Les réseaux permettent aussi de contourner l'État, mais en le rendant généralement complice notamment lorsque ces réseaux se substituent à l'État dans leurs

devoirs de souveraineté nationale ; c'est-à-dire la gestion, la protection, la sécurité et d'une façon plus générale l'accompagnement des citoyens par le biais des services publics.

Les carences éventuelles du service public nous conduisent à la notion, encore floue quoique très à la mode, de gouvernance. "La notion de gouvernance, utilisée depuis quelques années, tente de redéfinir les modes de gestion pertinents pour des sociétés devenues ingouvernables selon les procédés classiques. Empruntée à l'administration publique, elle désigne un mode de coordination sociale fondée sur les interactions entre acteurs publics et acteurs privés. La gouvernance est censée permettre l'articulation de niveaux différents d'intérêts divers pour la gestion des affaires communes et l'exercice partagé de la responsabilité" (Badie ; Smouts 1996). La gouvernance serait donc la reconnaissance implicite de la perte de substance de l'État dans la gestion de la nation et du territoire avec néanmoins un arrangement avec d'autres acteurs pour pallier ses carences. Bien évidemment, cette conception de la gouvernance porte en elle les germes du risque d'une remise en cause de l'État par certaines franges de la société civile qui revendiquent une possible gestion de son territoire. Ce sont donc là des enjeux internationaux qu'il est bien difficile d'évaluer en l'absence d'outils théoriques et de protocoles de terrain. Marie-Claude Smouts ajoute que la gouvernance¹ est "un outil idéologique pour une politique de l'État minimum" (Smouts 1998b). Bien que minimum, l'État entend bien garder l'initiative et le contrôle de son territoire et de ses sociétés. On peut affirmer qu'à ce jour les États restent souverains, quoique malmenés par les contraintes de politique économique internationale et par les aspirations des peuples de la nation. On peut imaginer aussi que de statut d'État-providence à celui d'État démissionnaire, il existe toute une gamme de nuances et d'évolutions des rôles de l'État-nation pour le XXI^e siècle².

¹. L'auteur précise par ailleurs les quatre propriétés définissantes de la gouvernance :

- La gouvernance n'est ni un système de règles ni une activité mais un processus ;
- La gouvernance n'est pas fondée sur la domination mais sur l'accommodement ;
- La gouvernance implique à la fois des acteurs privés et des acteurs publics ;
- La gouvernance n'est pas formalisée et repose sur des interactions continues.

². Lire à ce sujet Corbacho ; Turner 2000

La régionalisation : au-delà de la territorialité ?

Nous prendrons ici la définition de la territorialité de Claude Raffestin: "*La territorialité humaine, en première approximation, peut être identifiée comme l'ensemble des relations qu'une communauté ou une société, et par conséquent les individus qui y appartiennent, entretiennent avec l'extériorité - environnement physique - et avec l'altérité - environnement social - pour satisfaire les besoins à l'aide de médiateurs dans la perspective d'acquérir la plus grande autonomie possible compte tenu des ressources du système*" (Raffestin 2000).

Le retour en force de la territorialité dans un contexte de mondialisation présente le risque de replis identitaires et la résurgence d'attitudes passéistes pour ne pas dire réactionnaires où chacun verrait le monde de sa chapelle. On retiendra cette phrase pour l'illustrer : "un peu de territorialité crée de la socialité et de la solidarité, beaucoup de territorialité les assassine" (Brunet 1993, p. 481). On entre ici dans l'association territorialité/différenciation qui s'oppose au couple transnationalité/homogénéisation. Robert Cox pose l'hypothèse que "l'homogénéisation vient d'en haut, des forces les plus puissantes, du capital et des communications de masse ; et que l'affirmation des identités vient d'en bas, comme moyen de défense des moins puissants" (Cox *in* Badie ; Smouts, 1996).

Il est vrai que l'on assiste à une déterritorialisation du politique et du pouvoir de l'État, causée par la domination de l'économie internationale. Dans le même temps, on observe une territorialisation accrue, ou reterritorialisation, des sociétés qui ne voient plus dans l'État une providence, mais bien plutôt un ballon qui se dégonfle au fur et à mesure que la mondialisation économique progresse. Paradoxalement, le désengagement de l'État au profit des régions nationales génère plus d'inquiétude que de sérénité des citoyens qui pourtant demandent plus d'autonomie décisionnelle à l'échelon local. Finalement, la déterritorialisation du politique n'est pas toujours souhaitée par l'ensemble des citoyens d'une nation. À cet égard, l'exemple de la France est assez significatif. Une France, longtemps jacobine et centralisatrice, qui peine aujourd'hui à faire passer ses nouvelles lois sur la décentralisation et le transfert des compétences de l'État vers les collectivités locales. Cette plus grande autonomie décisionnelle et financière des régions, qui s'accompagne aussi d'un plus large ensemble de compétences, est,

semble-t-il, perçue par les Français comme un abandon de l'État de ses fonctions traditionnelles. Les réactions sont variables en fonction des régions et de leur niveau de développement ou des aspirations économiques et politiques des habitants et des élus. Dans les départements d'outre-mer par exemple, on observe des attitudes contrastées quoique très tranchées. Les habitants des Antilles françaises se sont ainsi récemment prononcés, le 07/12/2003, par référendum sur un vaste, quoique flou, projet de réforme institutionnelle. Les électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique ont finalement repoussé ce projet. En revanche, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont choisi d'opter pour un nouveau statut de collectivité d'outre-mer qui leur permet de préserver leurs acquis fiscaux et les libère de la tutelle de la Guadeloupe dont elles étaient des communes. La liste des outre-mers français s'allonge donc aujourd'hui de deux nouvelles entités en devenir institutionnel. Dans l'océan Indien, la situation est bien différente puisque les hommes politiques Réunionnais défendent bec et ongles le *statu quo* et ne veulent en aucun cas que l'État puisse mentionner dans la constitution une possible évolution statutaire de ses DOM. La crainte des Réunionnais est de l'ordre de la mathématique. Le transfert de l'État vers les collectivités locales peut-il s'envisager comme une opération à somme nulle ? Autrement dit, ces collectivités gagneront-elles ce que l'État perdra ? La réponse est pour le moins incertaine et certainement à géométrie variable suivant les collectivités institutionnelles et géographiques considérées.

Certains géographes affirment que "toute société manifeste une tendance à la territorialisation " (Retailé *in* Badie ; Smouts, 1996, p.21). On ne peut être que d'accord avec cette vision, ne serait-ce, que pour rappeler qu'il y a des humains sur les territoires et que la vision du tout économique qui transcenderait toutes frontières est extrêmement réductrice. Le territoire, espace social et espace vécu, à sans doute encore un bel avenir devant lui car l'interdépendance croissante des économies n'est pas inversement proportionnelle à la territorialité qui aurait sinon déjà disparu. À propos de l'interdépendance, certains auteurs pensent qu'elle est "une simple caractéristique relationnelle de l'environnement du système international" (David ; Benessaïeh *in* David 1997). En revanche, les néo-fonctionnalistes affirment que le haut niveau d'interdépendance favorise les processus de coopération et à terme d'intégration politique (Hurrell 1995). "Le concept d'intégration décrirait une réalité qui peut-être à la fois statique et dynamique (état achevé ou processus en cours). Le concept sous-entend également une dimension politique, c'est-à-dire, institutionnellement orientée. Dans un sens premier, l'intégration peut-

être mise en forme par une institution commune appelée à gérer le processus en cours. Dans une optique plus minimaliste, l'intégration s'accompagne seulement d'instruments créés pour les besoins du processus" (David ; Benessaïeh *in* David 1997). En dépit de ces affirmations, dans la pratique l'intégration politique est un épiphénomène car les États veulent et gardent leur souveraineté territoriale. De même, l'intégration économique, à une échelle macrorégionale, n'est à ce jour nulle part atteinte, pas même dans l'Union européenne. L'intégration économique, et *a fortiori*, politique semble susciter de l'inquiétude de la part des États protagonistes de la mondialisation qui veulent bien faire partie d'un tout mais en gardant leurs spécificités. C'est, bien entendu, cornélien que de vouloir se lier les uns aux autres en restant soi-même. Pour s'en sortir, les États invoquent le principe de territorialité et en font un *a priori* assez systématique dans leurs relations nationales, régionales et internationales. Comment donc concilier le local, le régional et l'international ? Comment trouver l'équilibre des États entre intégration et marginalisation ? Il serait difficile de mieux l'exprimer que Karoline Postel-Vinay : "Pour bien des aspects des relations internationales, et en l'occurrence celui de l'organisation spatiale, il semble plus aisé d'analyser les dysfonctionnements que de décrire les recompositions. Si les limites du principe de territorialité peuvent être bien mises en lumière, grâce à la théorie des relations internationales, et la nouvelle géographie³, le paysage de l'au-delà territorial reste plus confus. Cela tient sans doute à la difficulté à imaginer une efficacité politique qui ne renvoie pas à une organisation finalement très similaire à celle des États-nations" (Postel-Vinay 1998, p. 178).

Qu'en est-il plus spécifiquement en milieu micro-insulaire et quels sont les liens qu'entretiennent régionalisation et insularité ?

³. Voici ce qu'en dit Karoline Postel-Vinay : "Le renouveau de l'équipement conceptuel entrepris par les nouveaux géographes français comme Marie-Françoise Durand, Jacques Lévy et Denis Retaille ou Olivier Dollfus, dans leur réflexion respective sur l'espace mondial, pourrait, par exemple, intéresser une analyse des relations internationales qui, de son côté, s'efforce de recomposer son répertoire de représentations". Voir aussi son article intitulé "Géographie et pouvoir", Postel-Vinay 2001.

Régionalisation et insularité

La nécessité de la coopération en milieu insulaire

Un des préalables fondamentaux à la coopération régionale est la possibilité qu'ont les pays d'une région de partager des espaces communs. Il s'agit notamment des ressources naturelles ou produites qui s'articulent par exemple autour d'un fleuve, d'une mer, d'un lac, d'une forêt. Une mise en partage et en connexion des réseaux fluviaux, maritimes, mais surtout ferroviaires, routiers, d'eau potable, d'électricité, sont autant d'avantages potentiels que concrétise la coopération régionale. Ces espaces communs constituent un "capital spatial"⁴. Or, une des particularités évidentes des petits espaces insulaires est qu'ils sont constitués par des espaces bornés, en première approximation, par des rivages. Il est vrai que ces rivages sont autant d'interfaces entre des lieux plus ou moins voisins et qu'ils constituent tantôt des fermetures et tantôt des ouvertures. Ils ne permettent néanmoins pas la jonction des réseaux de transports terrestres. La connexion des autres réseaux de communication, d'adduction d'eau, d'énergies, reste possible sous les mers et océans mais à des coûts élevés. Il y a donc un premier constat structurel qui limite le capital spatial et les champs de la coopération régionale en milieu insulaire.

Cependant, les blocages éventuels liés aux configurations spatiales ne sont pas absolus en tant que frein à la coopération et à une possible intégration régionale. Les facteurs traités dans la première partie, de type insularisme, multi-insularité et multiculturalisme stratifié sont bien plus contraignants que l'architecture géographique des lieux de la coopération régionale. On retiendra comme élément important de blocage, l'émergence récente des États-nations micro-insulaires qui date des années 1960 pour les plus anciennes et de 2002 pour la plus récente⁵. Le manque de cohésion nationale, flagrant dans l'Océanie insulaire, est souvent un frein à l'approfondissement de la coopération régionale avec d'autres États-nations confrontés aux mêmes problèmes de maturité

⁴. Voici ce qu'en dit Philippe Hugon : "Pour que des territoires aient entre eux des échanges ... il faut qu'existent des infrastructures interconnectantes physiques ou transactionnelles et donc un capital spatial" (Hugon 2002, p. 59).

⁵. À ce propos Philippe Hugon rappelle "qu'il y a prolifération du nombre d'États avec la décomposition des empires coloniaux ou communistes. Le nombre de 44 (1850) est passé à 60 (1938), 108 (1963) et 193 (1998) avec une légère baisse de la population moyenne par État (Hugon 2002, p. 21).

politique. La multi-insularité, que ce soit dans la Caraïbe, dans le sud-ouest de l'océan Indien ou dans l'Océanie insulaire, agit aussi comme une force centrifuge pour l'établissement d'organisations de coopération régionale efficaces. La multiplication des organismes et associations de coopération régionale pose à son tour les problèmes du chevauchement et parfois de la superposition, voire de conflits d'intérêts, entre les acteurs de la coopération régionale. Le manque de ressources humaines nationales, suffisamment qualifiées pour défendre au mieux les intérêts des pays et territoires membres de plusieurs organisations, en est une autre conséquence. Enfin, à l'échelle intrarégionale, il manque généralement un élément économique moteur qui soit capable de générer des effets d'entraînement sur les autres membres d'un groupe, comme cela a été le cas en Asie Orientale par exemple. Cette absence de polarisation économique explique en partie la difficile progression des indicateurs de développement économique et humain des bassins des petits espaces insulaires. Philippe Hugon nous rappelle que "selon l'économie géographique, l'intégration se caractérise par des effets d'agglomération et de polarisation. D'un côté, il y a réduction des distances et, *a priori*, du rôle de la proximité géographique en liaison avec les révolutions technologiques et le poids des échanges immatériels (Hugon 2002). Il reste que les échanges immatériels sont encore limités et que si la distance-temps entre les petits espaces insulaires s'est globalement beaucoup améliorée, la distance-coût reste élevée et parfois pénalisante pour les échanges intrazonnes.

Au-delà des handicaps, les avantages à coopérer sont nombreux et de plus en plus incontournables dans un monde en phase "aiguë" de mondialisation. La coopération régionale donne aux petits espaces insulaires l'opportunité de mettre à profit des économies d'échelle dans des domaines bien spécifiques comme les transports aériens et maritimes, la gestion de l'environnement et plus particulièrement des déchets et des eaux usées, la pêche, la formation et l'enseignement supérieur. Comme le rappelle le conseil économique et social des Nations unies, "la coopération régionale permet d'obtenir des gains d'efficacité et d'efficience par l'élimination des doubles emplois au niveau des équipements et des programmes nationaux, et par la maximisation des complémentarités entre petits États insulaires en développement". Ce renforcement des capacités techniques se retrouve lors des négociations internationales et macro-régionales auxquelles participent les petits espaces insulaires. Il est plus efficace de parler au nom d'une organisation régionale que de l'un de ses membres. Cela permet de réaliser des

économies tant en ressources humaines qu'en moyens financiers. Les sociétés insulaires ont depuis longtemps la mesure des avantages de la coopération, bien qu'elles oscillent constamment entre repli et ouverture, entre intégration et marginalisation. La conscience du besoin impératif d'ouverture est d'autant plus ancienne que les sociétés insulaires sont anciennes. Dans l'Océanie insulaire, la métaphore de l'arbre et de la pirogue de Joël Bonnemaïson (Bonnemaïson 1996 & 1997) exprime admirablement bien le va et vient permanent des océaniens entre le monde extérieur et le besoin d'un enracinement profond dans leur île. Dans la Caraïbe insulaire, par exemple, l'absence ou l'extermination des autochtones par les Européens au XVI^e siècle, modifie considérablement la vision régionale. Les colonisateurs, Anglais, Espagnols, Français ou Hollandais, ont dès les premiers temps essayé de regrouper leurs possessions selon des modalités qui leur étaient propres. Les Anglais, afin de diminuer les coûts de gestion et de fonctionnement de leurs colonies, ont essayé depuis le XVII^e siècle de confédérer les territoires de la Caraïbe, du Honduras britannique à la Guyana et de la Jamaïque aux Petites Antilles. Jusqu'au début des années 1960, ces tentatives d'intégration avaient pour teneur l'union politique⁶. L'échec de ces expériences d'union politique, l'accession à l'indépendance de la majorité des îles et territoires conjuguée aux théories développementalistes des hommes politiques et des économistes antillais, firent émerger de nouvelles institutions ayant pour objectif l'intégration économique et sociale. Après divers tâtonnements, deux d'entre elles fonctionnent aujourd'hui ; il s'agit de l'OECS depuis 1981 et de la CARICOM depuis 1973. Pour les Français, la solution de l'assimilation complète fut retenue. Les Antilles, après une histoire mouvementée de plusieurs siècles, se présentent aujourd'hui comme les espaces les plus intégrés à une métropole et à un regroupement macro régional depuis leur assimilation à la métropole française (1946) et à l'Union Européenne. Le corollaire de cette assimilation sans restriction (ou presque) a été de les isoler de façon marquée du reste de l'espace caribéen. On retrouve avec des nuances la même situation pour le département de la Réunion. Pour les Hollandais, c'est l'option fédérale qui fut adoptée et qui perdure aujourd'hui encore. Néanmoins, la fédération des Antilles néerlandaises affronte, depuis le retrait d'Aruba (1986), de sérieux problèmes économiques qui remettent

⁶. Il s'agissait de la Fédération des Îles sous le Vent (1674-1798) ; d'une nouvelle Fédération des Îles sous le Vent de 1871 à 1956 ; de la Fédération des Îles au Vent et de la Barbade de 1833 à 1885 ; de la Fédération des Indes Occidentales de 1958 à 1962 et son *alter ego* dans les petites îles (la Fédération des Petites Antilles de 1962 à 1965).

en cause le bien fondé de son union politique vieille de 200 ans. Le retour en force des particularismes rend plus nécessaire encore l'existence d'une solide base économique pour construire une fédération politique notamment en milieu insulaire caractérisé par la fragmentation territoriale des diverses entités constituant le groupe. Enfin, pour la communauté hispanophone du bassin Caraïbe, les choses sont différentes car ces pays sont indépendants de longue date. L'expérience de l'intégration régionale est bien réelle pour les pays continentaux, mais pose toujours des difficultés pour Cuba et la République Dominicaine.

Aujourd'hui, la coopération régionale est partout en marche pour la grande majorité des petits espaces insulaires. À cette coopération préexiste généralement l'existence de réseaux plus ou moins anciens. Le réseau permet aux îles de vaincre les inconvénients supposés et avérés de l'insularité. Il se décline suivant des systèmes de relations plus ou moins complexes qui partent dans au moins quatre directions. La première concerne un premier cercle de proximité qui englobe les différentes entités d'un État multi-insulaire ou d'un groupe d'îles culturellement homogènes ou proches. La seconde établit des relations avec les pays continentaux les plus limitrophes et les plus porteurs de flux de développement. La troisième, la plus exclusive sans doute, pérennise les liens avec l'ancienne métropole coloniale et parfois avec l'actuelle mère-patrie pour les espaces non souverains. Enfin, la quatrième est celle des liens avec les organisations internationales de développement et les banques de développement.

Ces trois dernières directions, ainsi que les flux financiers et techniques qui leur sont associés, sont celles qui permettent à un grand nombre d'îles de connaître des situations de développement tout à fait convenables. Néanmoins, ces flux de développement sont toujours exogènes, en provenance principalement des anciennes puissances coloniales (envisagées dans leurs relations bilatérales ou multilatérales du type Convention de Lomé, liant la grande majorité des petits espaces insulaires indépendants au Quinze, ou *Commonwealth* ou encore la Francophonie) ou des voisins géographiques industrialisés (États-Unis, Canada, Japon, Australie, Europe). Les réseaux des diasporas, établies dans les pays industrialisés participent aussi aux transferts de développement bien qu'il soit difficile de mesurer avec précision leurs effets d'entraînement régional.

La première direction est à géométrie variable, tantôt porteuse de projets et de réalisations, tantôt génératrice de conflits et de tensions. Dans tous les cas, la première direction est celle de l'échelle régionale et de la coopération des petits espaces insulaires entre eux au sein d'organisations plus ou moins structurées et efficaces. C'est le niveau endogène où les décisions se prennent "entre insulaires" uniquement ; c'est celui aussi où l'insularisme et les rivalités inter-insulaires battent leur plein.

Ces faisceaux de relations ne sont pas spécifiques aux espaces insulaires, on les retrouve pour tous les pays en développement. Certes l'archipel est le symbole du réseau, mais il s'applique désormais dans tous les types d'espaces. L'espace monde d'Olivier Dollfus regorge d'archipels qu'ils soient urbains, de pauvreté, d'opulence, de terroristes ou de gens de bonne volonté. La mondialisation des échanges et des communications permet d'envisager l'espace Monde comme un "ensemble d'archipels, groupe d'"îles" habitées, aux caractères communs, mais dont chaque élément est séparé des autres par des discontinuités, des étendues vides ou faiblement peuplées, qu'elles soient terrestres ou océaniques" (Dollfus, 1994, p.19). Néanmoins, dans le domaine des relations régionales, il faut clairement identifier et distinguer les acteurs qui animent les faisceaux et les réseaux de la régionalisation.

Des acteurs à différencier car la régionalisation est protéiforme

Nous avons rappelé que la région était une notion polysémique et nous avons annoncé que la régionalisation était, pour sa part, protéiforme. Pour s'en convaincre, prenons les principales organisations de coopération régionale qui incluent les petits espaces insulaires (figures. 1 et 2). Ces 13 organisations concernent uniquement des partenariats de type Sud/Sud. Que ce soit dans la Caraïbe, l'océan Indien, l'Océanie insulaire ou encore dans la Méditerranée, ces organisations arrivent à fédérer l'ensemble des entités insulaires quel que soit leur statut politique. Dans la Caraïbe, on observe une poupée russe puisque les trois organisations en place s'emboîtent parfaitement par ordre croissant de l'OECS à l'ACS en passant par la CARICOM. Dans l'Océanie insulaire, c'est à la Communauté du Pacifique (CPS) que revient le mérite de regrouper en son sein les 22 États et territoires et leur presque 8 millions d'habitants éparpillés dans la région. Pour l'océan Indien, la situation est plus confuse, car aucune organisation ne peut prétendre à l'exhaustivité des

membres insulaires. Certes, la petite COI met en coopération les îles du sud-ouest de la région, mais sans inclure toutefois les Maldives⁷. Les autres organisations sont largement centrées sur les pays continentaux de l'Afrique australe et orientale. Pour la Méditerranée, le phénomène insulaire est largement représenté puisque toutes les îles de l'Union européenne sont membres de la Commission des îles à l'exception de l'île de Malte et de Chypre, qui sont adhérentes au partenariat euroméditerranéen (Euromed), ainsi que de Djerba qui n'est membre d'aucune organisation méditerranéenne.

Au-delà de ces quelques constats, ce qui frappe, quand on y regarde de plus près, c'est la diversité des modalités et des objectifs des différents accords. Plusieurs d'entre eux ont une prétention, à plus ou moins brève échéance, à la coopération économique, par le biais d'accords commerciaux (CARICOM, SADC, COMESA, FPS, Euromed), ou à la coopération politique (OECS). À ces organisations à vocation économique et politique s'ajoutent des groupes moins institutionnels qui défendent des intérêts communs (RIFF, IOR ARC). Enfin, d'autres organisations plus formelles tendent vers des idéaux politiques communs. Elles n'apparaissent pas dans la figure 2 car les petits espaces insulaires membres sont très peu nombreux en leur sein. Il s'agit notamment de l'Union africaine (anciennement OUA : Organisation de l'unité africaine) et de l'Organisation des États américains (OEA).

Il faut par ailleurs considérer les organisations régionales en prise directe avec des problèmes souvent très concrets lors des projets de coopération technique entre plusieurs États qui n'utilisent pas forcément les mêmes normes et les mêmes savoir-faire. Ces organisations (ACS, COI, CPS et Commission des îles européennes), sans objectif économique (de type libre-échange) ou politique, sont les représentantes régionales les plus stables dans leur fonctionnement et leurs institutions. Leurs actions sont les plus lisibles car elles gèrent des projets communs à une région suivant les aspirations et les besoins qui émanent des gouvernements nationaux. Ces projets de type éducation, culture, sport, transport, artisanat, protection des végétaux, météorologie, sont généralement très largement financés par les organisations internationales ou les groupements régionaux des pays industrialisés.

⁷. On aurait pu faire figurer les Maldives dans la SAARC (Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale) qui regroupe Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka. Néanmoins, les activités de la SAARC ont pratiquement cessé pour cause de rivalités guerrières entre l'Inde et le Pakistan.

Enfin, la coopération régionale ne peut que difficilement s'envisager sans les apports extérieurs des pays développés, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ces aides des organisations internationales ou nationales sont souvent largement conditionnées par les objectifs de politique étrangère des pays donateurs dans la région considérée. Ces objectifs, quand ils sont stratégiques, s'accompagnent le plus souvent d'une présence militaire des forces étrangères dans des bases navales ou terrestres qui seront louées aux États partenaires. Si les objectifs ne sont qu'économiques ou techniques, la présence étrangère sera plus discrète dans la région. Elle se manifestera principalement par des postes d'expansion économique, des missions de coopération culturelle et technique ou encore des délégations (Union européenne) et des "Bureaux" (pour la Francophonie ou le *Commonwealth* par exemple). La coopération décentralisée et non-gouvernementale, qui mobilise de nombreux acteurs publics et privés, acquiert une place de plus en plus prépondérante dans les actions de développement des collectivités locales, des associations, des ONG, des coopératives et des syndicats.

	Membres	Date de création	Population 2002 (en millions)	Superficie km2 (en millions)	Siège
Bassin Caraïbe					
OECS (a)	7	1981	0,55	0,003	Ste Lucie
CARICOM (b)	15	1973	14,2	0,45	Guyana
ACS (c)	39	1994	232	5	Trinidad
Océan Indien					
COI (d)	5	1984	18	0,6	Maurice
RIFF (e)	14	1992	149	4,5	/
SADC (f)	14	1980	197	8,1	Botswana
COMESA (g)	21	1994	373	12,8	Zambie
IOR ARC (h)	19	1995	1 693	20,6	Maurice
Océan Pacifique					
FPS (forum) (i)	14	1971	7	0,52	Fidji
CPS (j)	22	1947	7,7	0,55	Calédonie
Méditerranée					
Euromed (k)	12	1995	243	5,1	Bruxelles
Commission des îles (l)	25	1980	13,2	0,11	Rennes

Sources : données 2002 des organisations régionales

<p>(a) : <i>Organisation des États de la Caraïbe orientale.</i> Antigua-Barbuda, Dominique, Grenade, Montserrat, St. Kitts-Nevis, Ste. Lucie, St. Vincent et les Grenadines</p> <p>(b) : <i>Communauté et marché commun de la Caraïbe.</i> (a) ainsi que Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Jamaïque, République d'Haïti, Surinam, Trinidad-Tobago</p> <p>(c) : <i>Association des États Caraïbe.</i> (b) ainsi qu'Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bermudes, Colombie, Costa Rica, Cuba, Guadeloupe, Guatemala, Guyane, Honduras, Iles Cayman, Iles Turks et Caïcos, Iles Vierges britanniques, Martinique, Mexique, Nicaragua, Panama, République Dominicaine, Salvador, Venezuela</p> <p>(d) : <i>Commission de l'océan Indien.</i> Comores, Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles</p> <p>(e) : <i>Forum de facilitation de l'intégration régionale.</i> Burundi, Comores, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe</p> <p>(f) : <i>Communauté de développement de l'Afrique australe.</i> Afrique du Sud, Angola, Botswana, Congo (RDC), Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe</p> <p>(g) : <i>Marché commun de l'Afrique orientale et australe.</i> Angola, Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe</p> <p>(h) : <i>Association des États riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale.</i> Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Emirat Arabe, Inde, Indonésie, Iran, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mozambique, Singapour, Seychelles, Sri Lanka, Sultanat d'Oman, Tanzanie, Thaïlande, Yémen</p> <p>(i) : <i>Forum des îles du Pacifique.</i> Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu,</p> <p>(j) : <i>Communauté du Pacifique.</i> Fidji, Iles Cook, Guam, Iles Mariannes du Nord, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna</p> <p>(k) : <i>Partenariat euroméditerranéen.</i> Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie</p> <p>(l) : <i>Commission des îles.</i> Açores, Aland, Baléares, Bornholm, Canaries, Corse, Crète, Gotland, Gozo, Guadeloupe, Hiiumaa, Île de Man, Île de Wight, Îles du Nord Égée, Îles du Sud Égée, Iles Ioniennes, Îles Western, Madère, Martinique, Orkney, Réunion, Saaremaa, Sardaigne, Shetland, Sicile</p>

Note : les États et territoires en caractères gras sont des petits espaces insulaires

Figure 1. *Les principales organisations régionales dans le monde concernant les petits espaces insulaires*

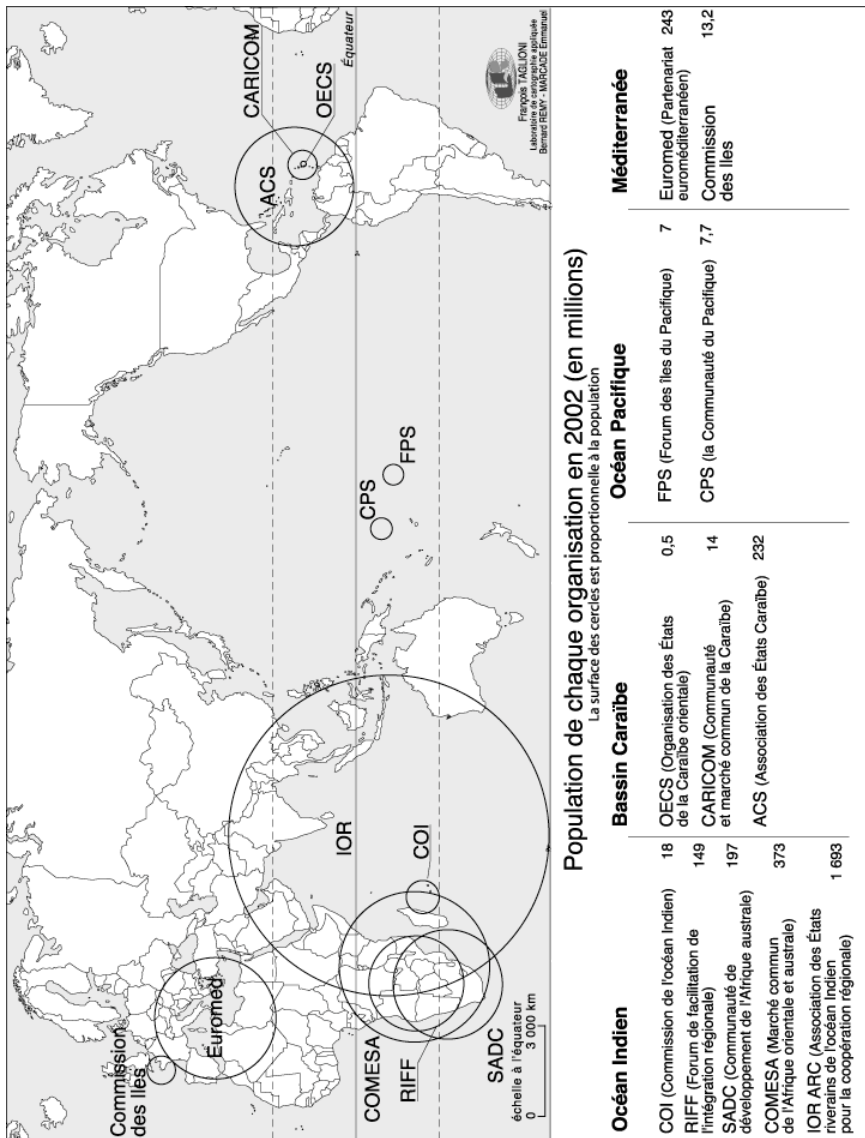


Figure 2. Le poids démographique des principales organisations régionales dans le monde concernant les petits espaces insulaires

Ce type de coopération complète, et parfois se substitue, aux actions nationales et internationales. La grande diversité des acteurs et de leurs modalités d'action rend difficile une évaluation précise et objective. La coopération décentralisée est néanmoins un maillon indispensable au développement. Ariel Colonomos nous dit à ce propos que "les relations inter-organisationnelles témoignent de la dilution du pouvoir de l'État dans des espaces sociaux qui semblent échapper à son contrôle. La capacité de réponse de certains groupes (ONG, etc.), a été mise en évidence lors de déplacements de populations dans une zone transfrontalière. Dans ce genre de situation, des réseaux d'entraide et de prise en charge des individus se créent face au vide de pouvoir que les carences de prestations étatiques entraînent" (Colonomos 1995a).

Le constat de diversité et d'hétérogénéité qui précède nous conduit à proposer un modèle qui prenne en compte les diverses formes possibles de la coopération afin de mieux comprendre et cerner les enjeux économiques, politiques et humains que représentent les diverses organisations qui tentent de structurer les régions mondiales.

Le modèle des sphères du système de coopération régionale

Ce modèle (figure 3) nous permet d'introduire trois sphères qui correspondent aux trois principales catégories d'organisations ou de partenaires qui interagissent à l'échelle régionale lors des processus de coopération. Chacune de ces sphères peut se subdiviser en fonction des motivations ou des objectifs à atteindre. Il n'apparaît pas pour autant de hiérarchie de nature à considérer ces sphères isolément et à les appréhender analytiquement. Elles sont largement interdépendantes, perméables, et se combinent en produisant des interactions. On peut donc parler d'un système de coopération régionale composé de trois sphères qui interagissent.

Néanmoins, ces interactions, pour difficile qu'elles soient à quantifier et à qualifier, n'ont pas la même intensité selon les relations considérées. Nous présentons de façon synthétique les caractéristiques de chacune des trois sphères (figure 4). Nous avons appliqué ce modèle dans quatre régions insulaires : le bassin Caraïbe (Taglioni 2004a), l'Océanie insulaire (Taglioni 2004b), la Méditerranée (Taglioni 2003a), l'océan Indien (Taglioni 2003b).

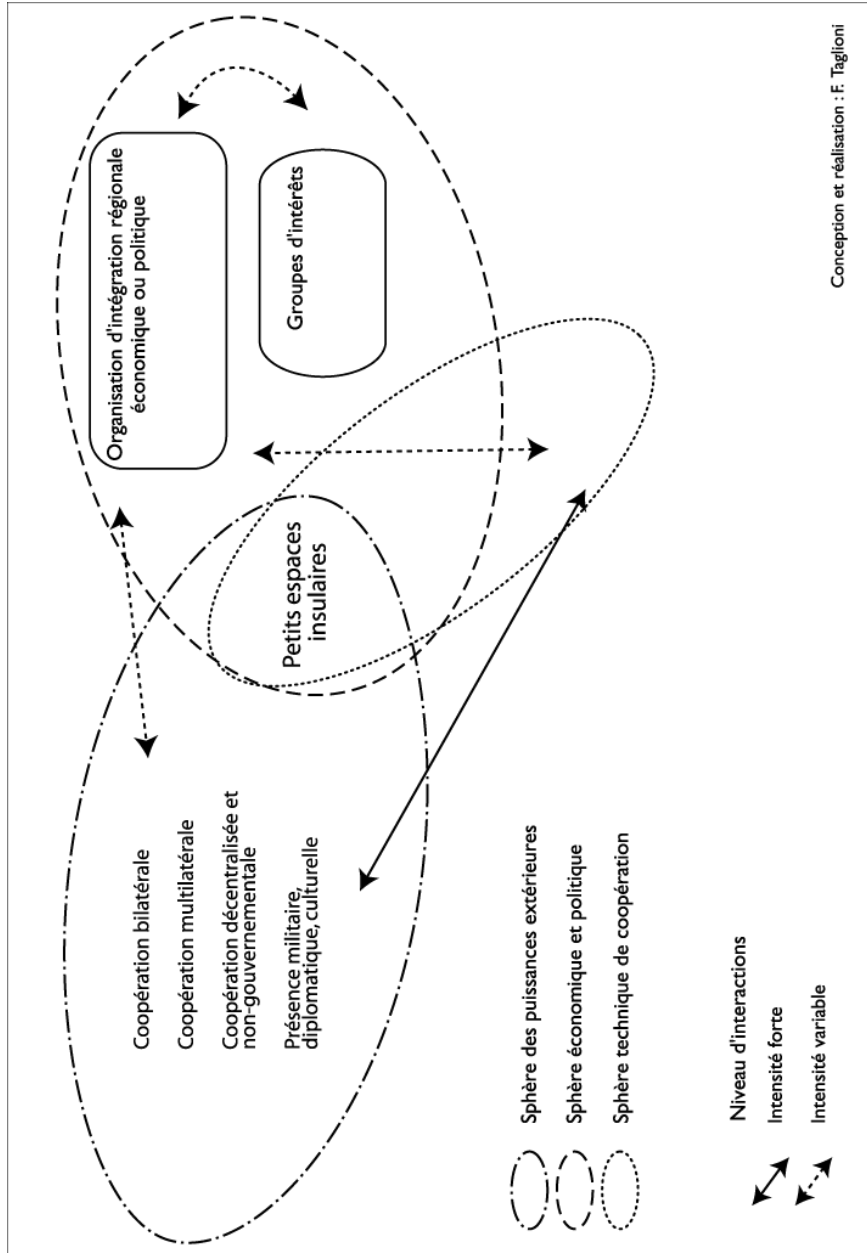


Figure 3. Le modèle des sphères du système de coopération régionale

1. La sphère économique et politique

- Organisation d'intégration régionale économique ou politique⁸
 - Zone de libre-échange
 - Union douanière
 - Marché commun
 - Union économique
 - Intégration économique
 - Intégration politique
- Groupes d'intérêts publics et privés
 - Forum d'hommes d'affaires
 - Forum pour l'intégration régionale
 - Forum politique
 - Forum des minorités politiques, économiques ou ethniques
 - Forum des périphéries économiques

2. La sphère technique de coopération intrarégionale

- C'est le relais entre les sphères 1 et 2 ainsi que l'interlocutrice privilégiée de la sphère des puissances étrangères dans ses actions d'aide au développement à l'échelle régionale.

3. La sphère des puissances extérieures

- Accords de préférences non réciproques
- Aide financière sous forme de dons ou de prêts
- Aide technique et humaine
- Présences militaire et culturelle
- Coopération décentralisée et non-gouvernementale

Figure 4. *Les éléments du modèle du système de coopération régionale*

⁸. Niveau d'intégration croissante

- Zone de libre-échange : abolition des droits de douane et des barrières non tarifaires entre pays signataires mais indépendance des politiques douanières extérieures
- Union douanière : zone de libre-échange avec tarif extérieur douanier commun
- Marché commun : union douanière avec libre circulation des facteurs de production à l'intérieur de la zone
- Union économique : marché commun accompagné d'une harmonisation ou d'une coordination des politiques économiques, financières, sociales et monétaires des États-membres
- Intégration économique : marché commun avec unification des politiques économiques
- Intégration politique : confédération ou fédération d'États-nations au sein d'une seule et même entité politique

Au terme de ces quatre études sur les processus de la coopération régionale en milieu insulaire, on peut dire que le schéma des sphères du système de coopération régionale est une avancée méthodologique qui permet de différencier, d'affiner et de faire progresser l'analyse du rôle des différents acteurs et de leurs interactions. Ce schéma est applicable à d'autres types d'espaces que ceux qui sont insulaires et cela dans toutes les régions du monde.

Bibliographie

- Badie, B. ; Smouts, M.-C. (dir.), 1996. "L'international sans territoires". *Cultures et conflits*, Paris, L'harmattan, 422 p.
- Bhabha, J. *et alii.*, 1999. "Aspects sociaux et culturels de l'intégration à l'échelle régionale". *Revue internationale des sciences sociales*, n°159, 131 p.
- Bonnemaison, J., 1996 et 1997. *Les fondements géographiques d'une identité, l'archipel du Vanuatu*. Tome I : *Gens de la pirogue et gens de la terre* ; Tome II : *Les gens des lieux, histoire et géosymboles d'une société enracinée : Tanna*. Paris, Éditions de l'ORSTOM. 462 p. et 562 p.
- Brenner, T. ; Fornahl, D. (eds), 2003. *Cooperation, networks and institutions in regional innovation systems*. Cheltenham, Edward Elgar publishing, 384 p.
- Breslin, S., 2002. *New regionalism in the global political economy*. Londres, Routledge, 257 p.
- Brunet, R. (dir.), 1993. *Les mots de la géographie*. Paris/Montpellier, La Documentation française/Reclus, 518 p.
- Burac, M. ; Godard, H. ; Taglioni, F., 2003. "Le bassin Caraïbe : intégration régionale ou continentale ?" *MappeMonde*, n°71, p.
- Calleja, S., 2000. *Regionalism in the post-cold war world*. Aldershot, Ashgate, 274 p.
- Colonomos, A., 1995a. "Sociologie et science politique : les réseaux, théories et objets d'études". *Revue française de science politique*, n°1, p. 165-178
- Corbacho, A. ; Turner, F., 2000. "Des rôles nouveaux pour l'État". *Revue internationale des sciences sociales*, n°163, p. 119-131
- David, C.-P., 1997. "La paix par l'intégration ? Régionalisme et perspectives de sécurité". *Études internationales* (québec), n°2, p. 221-355
- Dollfus, O., 1994. *L'espace monde*. Paris, Economica, Géo Poche, 111 p.
- El-Agraa, A., 1999. *Regional integration : experience, theory and measurement*. Lanham, Barnes & Noble, 442 p.
- Fawcett, L. ; Hurrell, A. (eds), 1995. *Regionalism in World politics*. Oxford, Oxford University Press, 342 p.
- Hettne, B. (ed.) *et alii.*, 2001. *Comparing regionalisms : implications for global development*. Basingstoke, Palgrave, 292 p.

- Hugon, P. (dir.), 2002. *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Paris, Karthala, 336 p.
- Hurrell, A., 1995. "Explaining the resurgence of regionalism in World politics". *Review of International Studies*, n°4, p. 331-358
- Larner, W. ; Walters, W., 2002. "The political rationality of "new regionalism": Toward a genealogy of the region". *Theory and society*. n°33, p. 391-433
- Le Galès, P. ; Lequesne, C. (dir.), 1997. *Les paradoxes des régions en Europe*. Paris, La Découverte, 302 p.
- Mittelman, J., 1996. "Rethinking the "new regionalism" in the context of globalization". *Global Governance*, n°2, p. 189-213
- Niemann, M., 2000. *A spatial approach to regionalisms in the global economy*. Basingstoke, Macmillan, 185 p.
- Page, S., 2000. *Regionalism among developing countries*. Basingstoke, Macmillan, 322 p.
- Postel-Vinay, K., 1998. "La transformation spatiale des relations internationales" in Smouts, M.-C. (dir.). *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*. Paris, Presses de Sciences Po, p. 163-181
- Postel-Vinay, K., 2001. "Géographie et pouvoir". *Critique internationale*, n°10, p. 51-58
- Rettaillé, D., 1996. "L'impératif territorial" in Badie, B. ; Smouts, M.-C. (dir.). "L'international sans territoires". *Cultures et conflits*, Paris, L'harmattan, p. 21-40
- Schiff, M ; Winters, A., 2003. *Regional integration and development*. Washington, Banque Mondiale, 322 p.
- Schiff, M., 2002. *Regional integration and development in small states*. Washington, Banque Mondiale, 28 p.
- Smouts, M.-C. (dir.), 1998a. *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*. Paris, Presses de Sciences Po, 407 p.
- Smouts, M.-C., 1998b. "Du bon usage de la gouvernance en relations internationales". *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 85-94
- Taglioni, F., 2004a. "Les espaces francophones caraïbes : une communauté entre intégration et marginalisation dans les Amériques". Actes du colloque *Quatre siècles de francophonie en Amérique* (Québec)
<http://www.ulaval.ca/afil/colloques/colloque2003/perspectives/taglioni.html>
- Taglioni, F., 2004b. "La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes". *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°225, p. 53-74
- Taglioni, F., 2003a. *Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales*. Paris, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches. Université Paris-IV, volume II, 218 p.
- Taglioni, F., 2003b. "Les espaces francophones du bassin india-océanique en quête de coopération régionale". Saint-Denis, Université de la Réunion, coll. "Travaux et documents", n°20, p. 213-237
- Thiesse, A. -M., 1999. *La création des identités nationales, Europe XVIII^e-XX^e siècle*. Paris, Seuil, 307 p.